2023_DC_01

Eau du Pays de Saint-Malo
Service public de production d'eau potable

DECISION DU PRESIDENT

MISSION DE PRESTATION GEOTECHNIQUE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DES RESERVOIRS DE L'ISLE-CELEE A DINARD

Le Président d'Eau du Pays de Saint-Malo (SMPEPCE), soussigné,

VU les articles L.5711-1 et L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical d'Eau du Pays de Saint-Malo en date du 10 septembre 2020, reçue en Préfecture de Rennes le 14 septembre 2020, définissant les délégations d'attribution accordées par le Comité Syndical au Président et au Bureau Syndical,

Vu le code de la commande publique publié le 5 décembre 2018, issu de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018,

Vu la consultation concernant mission de prestation géotechnique à réaliser dans le cadre des travaux de réhabilitation des réservoirs de l'Isle-Célée à Dinard, lancée le 20 janvier 2023 par mailing en sollicitant 7 entreprises, avec une date limite de réception des offres fixée au 31 janvier 2023 – 12H00 et reportée au 06 février 2023 – 12H00.

Vu le rapport d'analyse des offres du 28 mars 2023,

Considérant que l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT propose l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

Article 1 : D'ATTRIBUER à l'entreprise ECR ENVIRONNEMENT la mission de prestation géotechnique à réaliser dans le cadre des travaux de réhabilitation des réservoirs de l'Isle-Célée à Dinard, pour un montant de 3 300 €HT.

Certifiée exécutoire,
Compte tenu de la publication le 17/04/2023

à Saint-Malo,
le 11 avril 2023

Le Président,
Jean-Francis RICHEUX.

EAU DU PAYS DE SAINT-MALO
21 Impasse de la Haute Futaie
CS 20712
35417 ST MALO CEDEX
(SMPEPCE)